

(fenêtrés) (sur .Nièvre)

BULLETIN DE LA SECTION NIEVRE DU SNUIPP-FSU

Dispensé de timbrage

NEVERS CDIS

Déposé le 23/03/2012

Encart spécial
« MOUVEMENT 2012 »

P PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE



ineat-exeat

P. 2



carte scolaire

P. 3



Mouvement

Encart

N°184

Mars 2012

Sommaire : P.2 : carrière : permutations, « Mieux vaut être riche et bien portant... » P.3 : actu : carte scolaire, jour de carence P.4 : métier : réunion d'information syndicale le 14 avril
Encart : «Mouvement 2012»

EDITO

Sur le terrain, les enseignants qui s'engagent pour aider tous les élèves à réussir sont exaspérés. Notre école primaire a besoin de confiance. Celle-ci a été trop souvent dénigrée comme si elle portait à elle seule les causes des difficultés actuelles.

Les enseignants ont besoin d'être fiers de leur métier. On leur avait même fait des promesses : moins nombreux mais mieux payés, mieux formés, et mieux reconnus. Seule, celle des suppressions a été lourdement tenue. Pour le reste, c'est la douche froide. Les revalorisations des premiers échelons laissent sur le bord de la route les trois quarts des enseignants qui subissent même une baisse de leur salaire net. De l'avis de tous, la formation initiale a été sacrifiée. Sa remise à plat est une urgence. Les formations continue et spécialisée ont été réduites à la portion congrue. A cela s'ajoute une pression nouvelle sur les enseignants dont on surveille le comptage de leurs heures et dont le métier se résumerait dorénavant à appliquer des techniques ou autres protocoles sous le contrôle d'indicateurs douteux.

Confiance et fierté, indispensables pour faire avancer l'école ne se trouvent pas dans ces orientations. Il est grand temps de changer de cap et de transformer concrètement l'école. Nous avons besoin de retrouver de la sérénité, mais aussi une politique d'investissement. Il faut aussi prendre appui sur l'expertise des enseignants en leur donnant les moyens et le temps de faire du travail de qualité. C'est une urgence pour tous les élèves de ce pays.

(Extrait de la déclaration préalable du SNUipp 58 à la CAPD du 19/03)

<http://58.snuipp.fr>



BRÈVES

Le nombre du mois :

23 %

Comme le taux d'échec à l'inscription sur la liste d'aptitude de direction dans la Nièvre, soit 3 candidats sur 13 qui ont passé l'entretien. Après les 30 % de recalés de l'année dernière (8 sur 27), les élus du SNUipp à la CAPD ont demandé pourquoi ces taux étaient largement supérieurs à la moyenne nationale. On leur a répondu que les candidats nivernais n'étaient peut-être « pas assez motivés » (sic)...

CAPD dévalorisée ?

Mais que se passe-t-il à la CAPD de la Nièvre ? Depuis quelques années, son rôle semble minoré et on voudrait la réduire à une simple « chambre d'enregistrement ». De six ou sept, le nombre de réunions annuel est passé à trois, les groupes de travail étant privilégiés. Par ailleurs, les élus du SNUipp-FSU, et eux seuls (!), se sont plaints, ce 19 mars, de n'avoir reçu aucun document avant la réunion, et de ne pas pouvoir ainsi exercer correctement leur mission de représentant du personnel. Enfin, les nouveaux élus n'ont pas encore eu l'occasion de rencontrer le DA-SEN, celui-ci n'ayant plus assisté à une CAPD depuis le 15 mars 2011...

Pas de formation dans les Antilles !

Un collègue du département avait déposé une demande de congé de formation professionnelle pour l'université Antille-Guyane. Mal lui en a pris ! Peut-être soupçonné de vouloir se « doré la pilule » au soleil, sa demande a été rejetée ! Et s'il avait demandé l'université de Reykjavik ?

RPU ou pas RPU ?

Dans les documents de carte scolaire de l'administration fournis aux représentants du personnel, une classe du « RPU de Cosne » apparaissait comme menacée. Résultat, une classe élémentaire sera supprimée à la rentrée prochaine à l'école primaire Paul Doumer. Qui est alors victime de la mesure de carte scolaire ? D'après les règles du mouvement, c'est le dernier arrivé dans le regroupement. Or, cela n'a pas été le cas à Cosne, Pourquoi ? Parce que le RPU n'existe plus, nous a répondu Mme Verhulst-Chevalot, Secrétaire Générale de l'Inspection Académique. Ah bon ? Les collègues qui fonctionnent par exemple en conseils regroupés seront ravis de l'apprendre...

PERMUTATIONS : LE MINISTÈRE DOIT REVOIR SA COPIE !

Les résultats des permutations 2012 sont très mauvais, trois enseignants sur quatre voyant leur demande de mutation rejetée en France. Le SNUipp-FSU renouvelle auprès du ministère son exigence d'une amélioration sensible de la mobilité et invite les "recalés" des permutations à écrire au ministre de l'Éducation Nationale pour lui demander de remettre à plat les règles de mutation et de faciliter dès cette année leur départ par la voie des exeat et ineat.



Dans la Nièvre, seules 15 demandes sur 96 ont ainsi été satisfaites. Pire, seuls 9 collègues en situation de rapprochement de conjoint sur 29 ont obtenu satisfaction, et une demande sur trois bénéficiant d'une bonification exceptionnelle a été retoquée !

On est bien loin des grandes déclarations ministérielles qui assuraient en 2006, quand les règles régissant les permutations avaient été révisées sans concertation, que la mobilité serait favorisée et que toutes les demandes dans le cadre d'un rapprochement de conjoint seraient satisfaites en deux ans maximum !

Cette situation prive des milliers d'enseignantes et d'enseignants des écoles « *de toute possibilité de projet, de tout espoir de concilier projet de vie personnelle et vie professionnelle* » s'insurge Sébastien Sihr, Secrétaire général, dans une lettre adressée jeudi 22 mars au Ministre de l'Éducation Nationale.

Par ailleurs, le SNUipp-FSU n'accepte pas cette situation et propose à tous les "recalés" de s'adresser à Luc Chatel pour lui demander d'améliorer dès maintenant les possibilités de mutation par la voie des exeat et ineat (télécharger le modèle de lettre sur <http://www.snuipp.fr/IMG/doc/mo>).

Ineat-exeat : mode d'emploi

Pour ces opérations, il faut faire une demande d'exeat (autorisation de sortie) auprès du DA-SEN (nouveau nom de l'IA) de la Nièvre, accompagnée d'une demande d'ineat (autorisation d'entrée) en deux exemplaires à destination du DA-SEN du département sollicité sous couvert du DA-SEN de la Nièvre (une copie peut être envoyée au DA-SEN du ou des départements sollicités). **Retrouvez les modèles de ces lettres sur notre site à l'adresse suivante :**

<http://58.snuipp.fr/spip.php?article656>

Dans les demandes, il faut joindre les pièces justificatives : photocopie du livret de famille (pour le mariage) ou copie du PACS. Joindre également dans le cas d'un rapprochement de conjoint une attestation de l'employeur, datée de moins de trois mois.

Envoyez-nous un double de vos demandes et dossiers pour un meilleur suivi, les demandes étant traitées uniquement au niveau départemental.

Attention ! Les demandes devront être arrivées à l'Inspection Académique **pour le 16 avril**.

MIEUX VAUT ÊTRE RICHE ET EN BONNE SANTÉ QUE...



La prise en compte de la situation des collègues malades ou handicapés reste extrêmement aléatoire malgré la loi de 2007 qui faisait affichage du contraire.

Ainsi, pour la première fois cette année dans la Nièvre, un collègue dont la situation médicale justifie une mutation prioritaire n'a pas obtenu satisfaction, comme 36 autres en France, aux permutations informatisées (voir ci-dessus).

Ensuite, les délais excessifs imposés par le Comité Médical (qui statue sur l'octroi des congés longue maladie et longue durée, des mi-temps thérapeutiques...) placent bien souvent les personnels concernés dans une situation financière et morale difficile. Qui plus est l'absence de réelle médecine du Travail dans l'Éducation Nationale (deux médecins de prévention pour toute l'académie et basés à Dijon !) constitue un obstacle majeur à une prise en charge efficace des problèmes de santé rencontrés par les collègues.

De même, les possibilités d'allègements de service sont trop longues à se mettre en place et soumises à des dates butoirs alors que la souplesse dans ce type de procédures devrait être la règle (notamment au regard du peu de demandes faites par les collègues, trois cette année dans la Nièvre).

Quand certains collègues ne peuvent plus enseigner, pour des raisons de santé avérées et sont même reconnus travailleurs handicapés, ils peuvent également se voir refuser un poste adapté (2 collègues sur 5 dans ce cas cette année dans notre département) soit parce que les postes que l'on peut exercer à domicile (type CNED) ou hors de la présence d'élèves sont, en nombre, totalement insuffisants, soit parce que ce type de poste est soumis à la condition d'avoir monté un dossier abouti de reconversion professionnelle (ce qui n'est pas toujours facile lorsqu'on est en congé maladie).

Ainsi, lors de la CAPD du 19 mars, un collègue reconnu travailleur handicapé n'a pas obtenu un poste adapté malgré un avis médical favorable au prétexte que son projet professionnel est insuffisamment motivé... alors que son projet est clair mais que les postes auquel il prétend sont trop peu nombreux...

Anne-Marie Doridot

CARTE SCOLAIRE : LE COMPTE N'Y EST PAS !

Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) a rendu pendant les vacances ses décisions en matière de carte scolaire. Ce sont malheureusement bien 28 postes qui manqueront à la Nièvre à la rentrée prochaine dans le premier degré (retrouvez la liste sur notre site). Selon le bilan du SNUipp, le solde des fermetures et des ouvertures de classes ne sera pas nul à la rentrée 2012 contrairement aux promesses présidentielles et à ce qu'affirme le ministre Luc Chatel. Le SNUipp a écrit au ministre pour demander la révision des mesures prononcées.

Le ministre a réaffirmé que le solde des fermetures et des ouvertures de classes sera nul à la rentrée 2012 conformément à l'engagement du président Nicolas Sarkozy.

A l'évidence, sur le terrain, le verdict est tout autre. Aujourd'hui, le SNUipp-FSU est en mesure de dresser un panorama des arbitrages rendus par les Inspecteurs d'académie pour supprimer les 5 700 postes du budget 2012. Pour la plupart, ils sont consultables sur les sites des Inspections académiques.

Premier enseignement, la sanctuarisation de l'école primaire promise par le chef de l'État n'aura pas lieu. Sur 95 départements, ce sont près de 1 407 classes, dont 21 dans la Nièvre, qui s'apprentent à être rayées de la carte à la rentrée prochaine.

Deuxième indication, les postes RASED subissent une coupe claire historique. Près de 2 000 d'entre eux manqueront à l'appel (6 dans notre département, dont un psy, voir ci-contre) dont 1 200 maîtres E et 800 maîtres G.

Un poste de psy supprimé, un autre disparu !

Particularité de notre département, un poste de psychologue scolaire, rattaché à Nevers Jules Ferry, sera supprimé à la rentrée prochaine ! Le DA-SEN justifie cette suppression par le fait que deux postes sont non pourvus dans le département, en omettant de préciser qu'il a refusé le départ l'année dernière de... deux candidats à la formation de psychologue scolaire, "faute de moyens" ! Par ailleurs, lors du groupe technique RASED du 15 mars dernier, les participants ont eu la surprise d'entendre que le poste de Clamecy n'existerait plus ! Il serait même supprimé depuis plusieurs années ! Pourtant, il apparaissait encore dans les postes au mouvement 2011, et n'a jamais fait partie de la liste des postes supprimés lors des dernières cartes scolaires. Mystère...

Par ailleurs, continuez de signer l'appel lancé par le collectif RASED (<http://www.appeldesrased.fr/>) qui a déjà recueilli plus de 40 000 signatures !

Enfin, les coups de rabot portent aussi sur une multitude de postes indispensables au bon fonctionnement de l'école. Ainsi, disparaissent 846 postes de remplaçants, 100 maîtres-formateurs qui accompagnent les enseignants stagiaires, 143 conseillers pédagogiques, et 460 postes de soutien en Éducation prioritaire.

On est, pour l'heure, loin des promesses présidentielles. Le SNUipp-FSU s'est adressé par courrier au Ministre, et au DA-SEN de la Nièvre en déclaration préalable lors de la CAPD du 19 mars, pour leur demander de revoir leur copie. Dans tous les départements, les instances compétentes doivent à nouveau être réunies afin de réexaminer toutes les mesures !



65 % de grévistes dans la Nièvre le 14 février !

JOUR DE CARENCE : LE SNUIPP LANCE UNE PÉTITION

La circulaire sur la journée de carence en cas d'arrêt de maladie est maintenant entrée en application. Le SNUipp dénonce cette mesure injuste et lance une pétition à adresser au Président de la République.

« Le premier jour d'un congé de maladie constitue le délai de carence pendant lequel aucune rémunération n'est versée par l'employeur » indique la circulaire adressée au ministère de l'Éducation nationale pour une mise en œuvre immédiate. La mesure va particulièrement pénaliser les enseignants des écoles et constitue une nouvelle atteinte à leur pouvoir d'achat. L'exercice quotidien du métier les expose en effet tout particulièrement aux risques de contagion, notamment dans les périodes d'épidémies saisonnières. De plus,

dans une profession largement féminisée, les arrêts de travail liés à la grossesse avant le début du congé de maternité seront également plus pénalisants qu'ailleurs. C'est bien encore une baisse des salaires qui s'annonce, comme si les enseignants étaient en quelque sorte « coupables d'être malades ». Cette amputation du pouvoir d'achat viendra s'ajouter à celles dues au gel des rémunérations et à l'augmentation des cotisations pour les pensions.

Le SNUipp-FSU invite les enseignants à écrire au Président de la République (téléchargez la pétition sur le site du SNUipp) pour protester contre cette mesure aussi injuste qu'inefficace et en demander le retrait.



AVS : la FSU écrit aux candidats aux législatives dans la Nièvre

La commission AVS du SNUipp-FSU 58 a décidé de demander à la FSU d'interpeller les candidats nivernais à la députation. Un courrier leur a été envoyé pour leur demander s'ils s'engagent, s'ils sont élus, à créer des postes d'accompagnant individuel en nombre suffisant pour répondre à tous les besoins, à assurer l'accompagnement des élèves en situation de handicap par des personnels qualifiés, spécifiquement formés pour cela et bénéficiant de droits reconnus, et à créer un véritable service public de l'accompagnement, capable d'assurer un cadre d'emploi pérenne et statutaire, permettant de garantir les droits des AVS, et d'assurer une égalité d'accès au service sur le territoire pour les familles des enfants accompagnés. On attend les réponses...

Présidentielle : le SNUipp-FSU fait ses propositions

Carrière, salaire, pouvoir d'achat, il est urgent que l'État reconnaisse l'engagement professionnel des enseignants. Le SNUipp-FSU s'adresse aux candidats à la présidentielle et fait des propositions pour changer la donne. A lire à l'adresse suivante : <http://www.snuipp.fr/Avenir-de-l-Ecole-le-SNUipp>.

GT CLIS et RASED

Le 15 mars dernier, se sont tenus à l'inspection académique les groupes techniques « CLIS » et « RASED ». Retrouvez les compte rendus sur le site du SNUipp 58.

« La guitare en chantant » a 20 ans !

La guitare en chantant fête ses 20 ans cette année. Un grand concert exceptionnel aura lieu le samedi 12 mai 2012 à 20 heures à Nevers dans la grande salle de la



Maison de la Culture autour d'un programme de chansons d'amour très variées. Car ... quand on aime, on a toujours 20 ans !



**Groupe Français
d'Education Nouvelle**

Mouvement de recherche en
éducation et de formation agréée
par les ministères de l'Education
Nationale et de la Jeunesse et des
Solidarités actives

14, avenue Spinoza – 94200 –

Ivry sur Seine

01 46 72 53 17

gfen@gfen.asso.fr

www.gfen.asso.fr



et
le



organisent

Samedi 14 avril 2012 (9h-12h)

Mairie de Guérigny Salle du 2ème étage

*un Débat-Echanges
sur le travail enseignant*

à partir du film

« Une école – des élèves. »

avec

- **Rébecca Houzel**, réalisatrice du film produit par « Point du jour » et le SNUipp FSU.
- **Corine Ojalvo**, PEMF filmée dans sa classe et en équipe.
- **Youri Meignan**, professeur des écoles et membre du laboratoire de psychologie sociale du Centre National des Arts et Métiers (CNAM).

Cette demi-journée est une **réunion d'information syndicale (RIS)**.

Elle est ouverte à tous (syndiqués ou non).

Elle est déductible des heures d'animations pédagogiques ou
de la journée de solidarité (une attestation de présence vous sera fournie).



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC (affilié à la FSU)

Bourse du travail, 2 bd Pierre de Coubertin, 58000 NEVERS.

Tél. : 03 86 36 94 46 Fax : 03 86 21 53 74 Courriel : snu58@snuipp.fr

Directeur de publication : Derouault Jimmy Imprimé par nos soins N° CPPAP : 0413 S 06536 Mensuel 0,60 € Abonnement annuel 3 €.